



Jeudi 22 novembre 2012

Bonjour chers parents,

Dans le but de concrétiser le plan de lutte contre l'intimidation à notre école, nous avons mis sur pied un comité. Ce comité est formé de quatre membres du personnel : Lyne Gendron (directrice), Nathalie Gendron (technicienne en éducation spécialisée), Josanne Deschamps (éducatrice physique) et Hélène Brouillette (enseignante au préscolaire). Tout au long de l'année, les élèves vivront des activités qui leur permettront de mieux gérer leurs conflits. Nous implanterons aussi un programme visant à mettre sur pied un service de médiation par les pairs.

La médiation est un moyen efficace pour résoudre les conflits en faisant appel à un médiateur. Le médiateur est une personne impartiale qui guide les parties en conflit dans une démarche favorisant la communication claire, l'écoute attentive, l'empathie et la recherche de solutions équitables et pacifiques.

Dans la semaine du 26 novembre, les élèves des classes 401-402-441-502-601-602 et 541 assisteront à un atelier sur la médiation. Pour donner suite à cette rencontre, nous sélectionnerons et formerons des élèves qui souhaiteront devenir médiateurs. Ces médiateurs entreront en action lors des récréations et seront identifiés par des dossards noir et blanc. Ils circuleront sur la cour d'école et offriront leur aide aux élèves qui désirent utiliser la médiation pour résoudre leurs conflits. Il est important de souligner que la médiation ne remplace pas le code de vie de l'école et que ces élèves médiateurs ne remplacent en aucun cas les adultes surveillants. En fait, les médiateurs n'ont aucun pouvoir d'autorité et font une médiation uniquement avec les deux jeunes en conflit. Par conséquent, les médiateurs n'interviennent que dans les conflits mineurs (bousculades, non-respect des règles, rumeurs, etc.). Les situations de bataille, d'intimidation, de taxage et autres conflits majeurs demeurent sous la responsabilité du personnel de l'école.

Avec la médiation, les conflits sont réglés au fur et à mesure et parce qu'ils sont réglés sur-le-champ et pacifiquement, les enfants vivent des succès. Ils deviennent ainsi responsables et autonomes dans la gestion de leurs propres conflits.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le service de médiation par les pairs, n'hésitez surtout pas à communiquer avec madame Lyne Gendron (directrice) au 450-678-0792 poste : 7230

Merci de votre attention!

Le comité pour la lutte contre l'intimidation...